

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC (à partir de 20h55), Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET (à partir de 20h18), Mme Julie POUPART (à partir de 20h35), M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER (à partir de 20h13),

M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE jusqu'à 20h55)

Absents : Mme Marie-Sergine BEZARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal TARDY

Date de la convocation et d'affichage : 9 décembre 2021

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

Objet de la Délibération
n°202112160145

- RESULTAT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU STUDIO DE DANSE

M. le Maire donne le compte rendu de la commission d'appel d'offres réunie le vendredi 10 décembre 2021 :

9 Cabinets de maîtrise d'œuvre ont répondu et la commission, après avoir entendu l'analyse réalisée par Mme Lescouarch de l'ADAC 22, et les discussions qui ont suivi, a retenu la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est **Christophe Jouan Architecte** pour un forfait de rémunération provisoire de : **49 500 € HT** soit un taux de rémunération de 11%.

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces liées à ce marché.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


